

# Les mille sources de la Colère

JANVIER 2014

N° 63

En cette période de fêtes, nous adressons à l'ensemble de nos lecteurs tous nos vœux pour 2014 et leur souhaitons, ainsi qu'à ceux qui leur sont chers, une année pleine de joies et de réussites. Que cette année qui débute apporte également son lot de victoires sociales et l'énergie de se battre pour un monde plus juste.

*" Il est bien des choses qui ne paraissent impossibles que tant que l'on ne les a pas tentées."*  
André Gide

## Suppressions d'emplois : quand les agents ne se laissent plus faire !

Ce jeudi 19 décembre, les agents se sont réunis sur le parvis de la cité administrative à l'appel de la majorité des organisations syndicales du département pour exprimer leur ras-le-bol de cette politique mortifère de suppression d'emplois.

Faut dire que notre département comme beaucoup d'autres est beaucoup plus impacté cette année avec 10 suppressions (contre 6 en 2013). Les services dans lesquels ces emplois pourraient être prélevés de façon indolore n'existent plus depuis bien longtemps et tout le monde le sait. Ce ne sont pas les pseudo-tentatives de justifications de la direction dans les documents préparatoires au comité technique qui nous convaincront du contraire : on déploie de vaines arguties qui relèvent dans certains cas d'une méconnaissance évidente de la vie des services, dans d'autres d'une méconnaissance des règles de gestion... C'est sans doute parce que personne n'est dupe de cette farce que nous étions si nombreux sur le parvis et tout aussi nombreux pour déposer symboliquement devant la direction une gerbe en hommage aux 10 emplois supprimés.

Il semblerait que les hautes sphères directoriales se soient émues du soit-disant mauvais goût de cette initiative. La belle affaire ! On aurait préféré qu'elles s'inquiètent du nombre record d'agents mobilisés pour l'occasion : près de 80, soit plus de la moitié des agents en fonction sur la résidence de Tulle ! Qu'elles sachent une bonne fois pour toutes que pour les agents, rien n'aura jamais plus mauvais goût que ces suppressions d'emplois qui sapent toujours plus nos missions, nos conditions de travail et notre santé.

Et c'est sans doute pour rester dans le mauvais goût que, dès les agents partis, la gerbe a été immédiatement dépecée pour être offerte en bouquets au personnel féminin de la direction trié sur le volet... no comment !

Espérons juste que cela ne soit pas trop de mauvaise augure pour les emplois des bénéficiaires...



## Préférez les galettes... revendicatives !

Pour clore en beauté cette période de festivités, la CGT convie ses adhérents et sympathisants à partager une galette fraternelle sur trois sites du département:

- à Tulle, le lundi 20 janvier à 13h00 (cité adm. - 7ème étage – salle de réunion)
- à Ussel, le mardi 21 janvier à 13h00 (CFP - salle de réunion)
- à Brive le mardi 21 janvier à 16h00 (salle de repos du 3ème étage).

Une HMI est déposée sur chacun de ces sites pour permettre votre participation. Venez nombreux !

## Ponts naturels : brigde over trouble water ?

La direction vient de communiquer la liste des jours de congés imposés pour 2014 (autant appeler les choses par leur nom !). Ce seront donc les 30 mai, 10 novembre et 26 décembre. Dans notre département, l'exercice est contraint par les choix préfectoraux de fermeture de la cité administrative, ce qui laisse *in fine* peu de marge de manœuvre.

Certes il est évident qu'un grand nombre de collègues souhaite être en congé ces jours là. Pour autant cela ne doit pas conduire à nier la situation des autres. C'est pour cela que la CGT a toujours proposé une solution qui ne lèse personne : fermer les services au public (on le fait de toutes façons avec les ponts naturels) et autoriser les collègues qui le souhaitent à travailler sans imposer d'effectif minimum (pas de public à recevoir = pas de présence minimale à assurer).

Plus généralement la CGT considère que le dépôt d'un jour de congé doit rester de la seule initiative de l'agent. Accepter que l'administration prenne cette initiative, c'est prendre le risque qu'un jour on puisse nous imposer d'autres jours de congés sous d'autres motifs (indisponibilité d'applications informatiques, baisse de charge de travail, travaux ...). Ce n'est pas une vue de l'esprit : on a vu par le passé dans le département un chef de service « tenter l'expérience » le jour d'une indisponibilité informatique annoncée.

C'est pour l'ensemble de ces raisons et pour défendre l'intérêt de tous les agents que la CGT votera contre ces propositions lors du prochain comité technique.

## Décorons ! Décorons !

En cette période de fête, il n'y a pas que les sapins qui se font outrageusement enguirlander. N°1 fait partie de la traditionnelle promotion de la légion d'honneur pour le 1er janvier ! Mais quel est le fait d'armes qui la rend méritante au point de recevoir la distinction suprême ? On espère juste que ce ne sont pas les dizaines d'emplois supprimés depuis son arrivée dans le département même si le calendrier y fait fortement penser. Comme quoi le mauvais goût n'est décidément pas où on l'attend ! En guise de félicitations, nous offrons à N°1 ce mot de Jules Renard « *En France, le deuil des convictions se porte en rouge et à la boutonnière.* »

## Révision foncière : enterrement en petite pompe ?

Décidément, cela démarrait mal : prévue pour une taxation en 2014, la révision a déjà été reportée une première fois d'un an par les parlementaires. Aujourd'hui, une note confidentielle de la Direction Générale adressée aux seuls chefs de réseau annonce le report de la constitution des commissions chargées de valider les tarifs sectoriels. Celles-ci seront désignées après les élections municipales de 2014, identifiées à hauts

risques par le pouvoir politique, 2014 étant également l'année des élections européennes.

Pour la CGT, ce recul est symptomatique de la politique de gribouille menée au plus haut niveau en général, et à la DGFIP en particulier. Nous avons exigé, dès l'annonce de sa mise en route, que la DG, via son bureau mission, s'empare du sujet « révision » et insuffle la dynamique nécessaire à son bon accomplissement.

La CGT considérait déjà que des moyens humains et matériels devaient être immédiatement engagés pour la mener à bien (structures étoffées, agents formés, contrôles des déclarations, etc.). Au contraire, le choix de laisser les directions se débrouiller à moyens constants (donc en baisse...) était plutôt privilégié.

Certains responsables ne manqueront pas de se réjouir de ce délai supplémentaire accordé aux services : les difficultés allaient croissantes... Qu'ils aillent donc maintenant s'expliquer avec les équipes qu'ils ont fait trimer sur le sujet ; elles sont écœurées, dépitées, et on le serait bien à moins !

Que va donc devenir la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels, mais aussi d'habitation ? Son intégration dans les rôles est repoussée à 2016... Avec des élections présidentielles en 2017... Inutile de dire que le sort réservé à cette opération ne se profile pas sous les meilleurs auspices ! Il pourrait même ressembler à un enterrement de 1ère classe !

## Mémento spécial mutations

» Les demandes se font toujours via l'application « Agora demande de vœux ».

» Cette année tous les agents de catégorie A, B, C peuvent participer au mouvement général du 01/09/2014 et/ou au mouvement complémentaire du 01/03/2015.

» Pour les catégories B et C, les agents ne peuvent demander que les postes relevant de leur filière d'origine (y compris direction). Pour la catégorie A, il n'y a plus de différenciation suivant la filière d'origine.

### » Les principales nouveautés de 2014 :

- filière fiscale : dans les services impactés par une suppression d'emploi, personne n'est contraint de déposer une demande de mutation (harmonisation avec le dispositif de la filière gestion publique).

- filière gestion publique : l'affectation des B et C ne se prononce plus au département mais à la RAN (Résidence d'Affectation Nationale). Pour la Corrèze il y a trois RAN (Brive, Tulle et Ussel) correspondant chacune à l'implantation du SIP et des trésoreries rattachées à ce dernier.

**Date limite de dépôt des demandes de mutation : 21 janvier 2014. Les militants de la CGT Finances Publiques sont à votre disposition pour toutes les questions relatives à cette campagne.**